

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64/34/SPCG modifiant la décision n° 1101 en date du 14 septembre 1957 sur la composition des secrétariats Des ministres.

n° 64/34/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mars 1964

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le Secrétariat du Ministre de la Production de l'Agriculture et de l'Elevage aura la composition suivante dans la limite des crédits budgétaires : — un chef de secrétariat ; _ une dactylographe. La présente décision modifie l'article er de la décision n° 1101 en date du 14 septembre 1957. Le reste sans changement.